AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 23-2-67 61608

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON ABONNEMENT ANNUEL
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

25 francs

N° 77 - FEVRIER 1967/5
2° supplément

LES TRAITEMENTS CUPRIQUES DE PREDEBOURREMENT DU POMMIER

Il faut distinguer 2 cas :

1° - Sur la variété Golden delicious :

Ce traitement peut avoir une incidence importante sur la "Rugosité".

C'est ainsi qu'en 1966 à la suite d'un mois de mars très sec et d'un mois d'avril et de mai très pluvieux, les réserves de cuivre étaient importantes au moment de la floraison, lorsqu'un traitement cuprique avait été réalisé en pré-débourrement.

Les pluies en général de faible intensité ont coïncidé avec la floraison (13 jours de pluies en avril et 6 jours début mai); elles ont solubilisé le cuivre qui était sur les rameaux et aggravé la "Rugosité" qui pouvait être due à diverses causes.

La période de sensibilité à la "Rugosité" commence dès la floraison et s'étend sur au moins 7 semaines.

Les relevés pluviométriques, de 1956 à 1966, dans le Languedoc, montrent que cette période est en général très perturbée : le nombre de jours de pluie varie de 10 à 20, l'état hygrométrique est parfois très élevé : brouillards, rosées importantes.

Pendant toute cette période un certain nombre de précautions, sur lesquelles nous reviendrons, sont nécessaires.

Dans les vergers où la Tavelure n'existe pas, la suppression du traitement cuprique de pré-débourrement peut être envisagée sans inconvénient.

Dans les vergers où la Tavelure existe (ils sont très rares dans la Circonscription) il appartient à l'arboriculteur de faire un choix :

- maintien du traitement cuprique, mais risque de "Rugosité" (si le printemps est pluvieux)
- remplacement du traitement cuprique , si c'est nécessaire, par des traitements anticryptogamiques dès que le danger Tavelure commence.

2° - Sur toutes les autres variétés : Reine des Reinettes, Reinette du Canada, variétés diverses rouges, etc...

Le traitement cuprique est sans inconvénient, il peut être parfaitement maintenu.

P. BERVILLÉ

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Le Directeur - Gérant : L. Bouyx

D240

POIRIER -

PSYLLE

Le Psylle du poirier a déjà fait preuve d'activité notamment dans les vergers abrités où des pontes ont été déposées (Gard).

Un traitement doit être effectué dès à présent, avant que les pontes n'éclosent.

Nous rappelons notre bulletin précédent (N° 77, 1° supplément). On peut dès à présent utiliser un oléoparathion. Signalons que l'H.C.H. est très efficace contre les adultes.

Dans tous les cas choisir de préférence une journée chaude et ensoleillée pour d'une part, obtenir un maximum d'efficacité des produits et, d'autre part, atteindre tous les adultes qui seront alors en activité.

TAVELURE

Des contaminations primaires de Tavelure se produiront dès que les poiriers seront au stade C - C3. En général ce stade n'est pas atteint sauf dans des vergers particulièrement bien exposés. Dans ce cas on effectuera une pulvérisation anticryptogamique immédiatement. On peut utiliser une bouillie cuprique jusqu'au stade D3. Celle-ci a l'avantage d'être efficace contre certaines maladies bactériennes responsables de dessèchement des branches.

CERISIER -

TRAITEMENT DE PREDEBOURREMENT

Tous les vergers nécessitent la pulvérisation d'une bouillie cuprique, efficace contre le Coryneum (maladie criblée), contre la moniliose et les maladies bactériennes. Faire une bouillie mixte par l'adjonction d'un oléoparathion ou d'un dinitrocrésol pour traiter les arbres des régions où la Teigne s'est manifestée. Le seuil de vulnérabilité des arbres à cet insecte est atteint lorsque les boutons à fruits dépassent le stade B (se reporter au tableau de l'édition spéciale).

oOo

ABONNEMENTS 1967

L'abonnement aux publications des Stations d'Avertissements Agricoles correspond à l'année civile; c'est pourquoi les demandes parvenues après le mois de mars ne seront honorées que pour la prochaine campagne agricole.

RECTIFICATIF

Le numéro du I° février doit être numéroté : 77 - Février I967/3
et non : 77 - Février I966/2

A Montpellier le 22 Février I967

Les Contrôleurs,

L.L. TROUILLON M. BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE